



TOTAL S.A.

Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale
30 novembre 2010	2 349 220 575	2 350 182 006

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 349 220 575 actions s'élève à 2 563 002 610 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée Générale en vertu de l'article L.233-31 du Code de commerce,
- de 12 158 068 droits de vote correspondant aux 12 158 068 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L.225-111 et L.225-210 du Code de commerce.